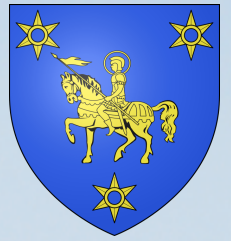


# REZONVILLE-VIONVILLE



## LETTRE D'INFORMATION

### Votre commune étudie la possible implantation d'éoliennes.

Comme vous avez pu l'entendre ou le découvrir par le biais des comptes rendus de nos conseils, la municipalité travaille sur une possible implantation d'éoliennes sur le ban communal. A ce jour, après avoir étudié en profondeur tous les tenants et aboutissants d'un projet éolien, nous sommes en mesure de vous communiquer de façon officielle les premiers éléments. Nous allons donc tenter succinctement de répondre aux premières questions que vous pourriez vous poser.

### Pourquoi l'implantation d'éoliennes ?

Toutes les études et rapports des professionnels de l'énergie (RTE - Negawatt) tendent vers les mêmes conclusions : pour répondre aux engagements climatiques nationaux mais aussi mondiaux, et bien que la consommation d'énergie pourrait baisser dans les années à venir, la consommation d'énergie électrique va augmenter considérablement du fait de la convergence des usages (transport, chauffage domestique, technologies etc...) ;

Bien que le nucléaire resterait la principale source d'énergie, les énergies renouvelables dont l'éolien ont toute leur place dans le mix énergétique français et cela est déjà acté dans la transition énergétique.

### Pourquoi en mettre chez nous ?

Car notre commune, de par sa situation géographique, son étendue, présente un potentiel important. Seul un faible pourcentage du territoire français peut accueillir des éoliennes, c'est le cas de notre commune. D'ailleurs, des contraintes militaires qui auparavant empêchaient l'implantation d'éoliennes sur notre commune ont été levées au cours du printemps 2021.

Enormément de paramètres entrent en jeu pour pouvoir envisager l'implantation d'éoliennes (environnementaux, aérologiques, aéronautiques, militaires...) A ce jour, le meilleur potentiel représentant le moins de contraintes se situe au nord de la départementale 903. C'est donc sur cette zone que l'étude se portera.

### Pourquoi la municipalité tient à étudier un projet éolien ?

Nous partons du principe qu'il est potentiellement possible à ce jour de pouvoir exploiter l'énergie du vent sur notre territoire. Cette énergie est inépuisable... Soit nous l'exploitons et en tirons profit au bénéfice des habitants tant qu'il en est temps soit nous risquons de perdre cette possibilité. La ressource financière communale pourrait augmenter sans commune mesure, afin de nous garantir une certaine autonomie à l'heure où les dotations de l'état ont tendance à diminuer.

## Mais à quel stade en est le projet ?

Afin d'étudier le projet, nous avons créé une « commission de travail » composée de 7 conseillers municipaux, afin d'en appréhender tous les enjeux (environnementaux, paysagers, aéronautiques, financiers...). Le site communal étant intéressant, beaucoup de développeurs nous ont démarchés spontanément. Les membres de la commission les ont tous reçus, ont étudié en profondeur leurs propositions tout en s'adossant à des partenaires indépendants tels que le Parc régional de Lorraine et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, en partenariat avec la Communauté de Communes. A ce jour nous nous apprêtons à sélectionner un développeur dans le but de mener une étude approfondie, seule et unique solution qui nous permettra de connaître l'implantation possible d'éoliennes.

## Comment va se dérouler cette étude approfondie ?

Parce que la commune se veut engagée sur ce projet nous ne laisserons pas le développeur seul maître d'œuvre, nous ferons partie intégrante du comité de pilotage afin d'encadrer et de mettre des garde-fous autour de ce projet. Ainsi, aujourd'hui nous pouvons d'ores et déjà avancer qu'il n'y aura pas d'éoliennes à moins de 700m des habitations, que l'installation ne dépassera pas 6 éoliennes et nous privilégierons toujours au maximum l'implantation sur les terrains communaux. De même, l'implantation d'éoliennes pourrait impacter très certainement certains riverains selon leur degré d'acceptabilité. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront prises en charge par le développeur pour nos habitants qui se trouveraient dérangés.

Il sera proposé des ateliers et des réunions thématiques. Du porte-à-porte sera fait également, de façon à proposer plusieurs modes de consultation et que chacun puisse s'exprimer sur le sujet comme il le souhaite. La transparence sera de mise avec un site internet dédié, des newsletters et d'autres moyens de communication.

L'ensemble des études d'impact se déroulera sur plusieurs années, s'en suivra un dépôt d'autorisation d'exploitation et d'implantation auprès du préfet du département.

L'ensemble de cette étape peut durer de 5 à 7 ans.

Bien entendu, nous sommes tout à fait conscients qu'il s'agit d'un sujet sensible, que les impacts sont réels, et qu'ils sont à mesurer avec vigilance. Nous tenons donc à vous dire que nous sommes à votre écoute constante par téléphone, par mail et lors des permanences des élus.

Pour une plus grande efficacité nous vous invitons à nous prévenir de votre venue.

Certains que notre nouvelle commune peut faire partie intégrante de la transition énergétique, nous comptons sur votre compréhension et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations et éventuelles craintes.

Le Maire, la Commission 'Projet Eolien', le Conseil Municipal




**REZONVILLE-VIONVILLE**



 Mairie de REZONVILLE-VIONVILLE

78, rue de Metz

 03.87314130

 mairie.rez-vion@orange.fr

 <http://www.rezonville-vionville.fr>